

**COOPERATION INTERNATIONALE****Accueil d'un infirmier malien****EXPOSE DES MOTIFS**

La santé est un des volets du programme de coopération entre Ivry et Dianguirde. Dans ce cadre, le comité de jumelage envoie chaque année depuis 2006 deux élèves infirmiers de l'IFSI Charles Foix au CSCOM (Centre de santé communautaire) de Torodo, principal centre de santé de la commune. Ces stages consistent à mener des actions de sensibilisation à l'hygiène des mains (auprès des femmes et des enfants scolarisés) et à apporter un soutien en pratiquant des soins sous la responsabilité de l'infirmier du centre. Cette action est très appréciée sur place par le personnel de santé, les populations et les autorités.

Le contexte géopolitique actuel ne permet pas de renouveler ces stages pour raison de sécurité. Pour offrir une réciprocité à cette action, il est proposé d'accueillir Monsieur Togola, l'infirmier de Torodo à Ivry durant 6 semaines entre avril et juin 2011.

Monsieur Togola, diplômé de l'Etat malien en 2003 exerce depuis 5 ans comme responsable du Centre de santé communautaire de Torodo, dans la commune de Dianguirde en tant que fonctionnaire. En lien avec son médecin chef de référence (qui a donné son accord de principe pour ce projet), il a exprimé son souhait de renforcer ses connaissances dans les domaines de la traumatologie, la gynécologie, la pédiatrie, la cardiologie, la gastro-antérologie, ainsi qu'en urgences chirurgicales, maternelles et pédiatriques. En effet, la réalité locale malienne et l'absence de médecins l'amènent à pratiquer quotidiennement des actes médicaux, parfois dans des situations d'urgence.

Son séjour en France lui permettra de découvrir l'environnement infirmier et médical français et de renforcer ses compétences tant théoriques que pratiques. Toutefois, le code de la santé publique ne reconnaissant pas les diplômes hors Union européenne, il s'agira uniquement d'une mission d'observation.

Le CMS d'Ivry l'accueillera lors de consultations en soins infirmiers et en médecine, ainsi qu'à la permanence au foyer Jean-Jacques Rousseau, à laquelle viennent de nombreux ressortissants maliens. L'IFSI Charles Foix se propose d'accueillir M. Togola en formation théorique. Enfin, d'autres organismes sont également susceptibles de l'accueillir en observation (centre de Prévention Maternelle et Infantile du Val de Marne, Hôpital de la Pitié Salpêtrière, etc.).

Ce séjour permettra également aux agents de santé ivryens d'être sensibilisés aux questions de santé au Mali et d'échanger avec lui sur l'exercice de leur profession dans des contextes différents.

Je vous propose donc d'approuver la venue de Monsieur Togola, infirmier à Dianguirde, et la prise en charge des frais inhérents à son séjour d'un montant maximum de 3000 euros (transport, vaccins, hébergement, assurance, frais de séjour).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

**COOPERATION INTERNATIONALE**  
**Accueil d'un infirmier malien**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, 20 avril 2001 et 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant que l'accueil d'un infirmier malien s'inscrit dans le cadre du développement de la coopération décentralisée entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la commune rurale de Dianguirédé au Mali,

considérant que ce séjour en France permettra de renforcer ses compétences tant théoriques que pratiques et donc d'avoir un impact positif sur la population de Dianguirédé en matière de santé publique,

considérant que ce séjour bénéficiera aussi aux agents du CMS qui seront sensibilisés aux questions de santé au Mali et pourront échanger avec lui sur l'exercice de leur profession dans des contextes différents,

considérant que le montant global prévisionnel des frais de mission à prendre en charge dans ce cadre est estimé à 3000 euros (transport, vaccins, hébergement, assurance, frais de séjour),

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'accueil de Monsieur Togola, infirmier malien, pendant 6 semaines entre avril et juin 2011 pour une mission d'observation au Centre municipal de santé.

**ARTICLE 2** : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à sa venue d'un montant maximum de 3000 euros (transport, vaccins, hébergement, assurance, frais de séjour).

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 5 AVRIL 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011